

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 7 /2010

Election cantonale partielle de Ste Enimie (arrêté modificatif)

ANNEE : 2010

**DIFFUSE LE
18 février 2010**

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA LOZERE

2010048-06 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 2010047-04 du 16 février 2010 portant convocation des électeurs du canton de SAINTE ENIMIE pour procéder à l'élection d'un conseiller général

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
-BUREAU DES ELECTIONS, DES POLICES
ADMINISTRATIVES ET DE LA REGLEMENTATION-

ARRETE PREFECTORAL N° 2010048-06 du 17 février 2010

modifiant l'arrêté n° 2010047-04 du 16 février 2010 portant convocation des électeurs du canton de SAINTE-ENIMIE pour procéder à l'élection d'un conseiller général

Le Préfet de la Lozère,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Officier du Mérite Agricole,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 219, L. 220, L. 221,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010047-04 du 16 février 2010 portant convocation des électeurs du canton de Sainte-Enimie pour procéder à l'élection d'un conseiller général,

Sur la proposition du Sous-Préfet de Florac,

ARRETE

Article 1er – L'article 5 de l'arrêté n° 2010047-04 du 16 février 2010 est modifié ainsi qu'il suit :

.....
Article 5. - Les déclarations de candidatures seront reçues à la Préfecture de la Lozère, Direction des libertés publiques et des collectivités locales, bureau des élections, de la réglementation et des polices administratives :

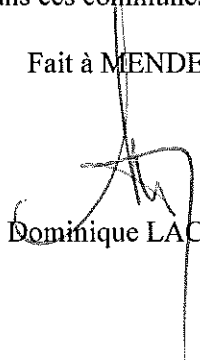
Pour le premier tour : du mardi 23 février 2010 à 9 heures jusqu'au vendredi 26 février 2010 à 16 heures.

Pour le second tour : du lundi 22 mars 2010 à 9 heures au mardi 23 mars 2010 à 16 heures.

.....
Le reste sans changement.

Article 2 – Le Sous-Préfet de Florac et les maires des communes du canton de SAINTE-ENIMIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dès réception dans ces communes.

Fait à MENDE, le 17 FÉV. 2010



Dominique LACROIX